



**Appel à propositions d'articles pour la revue  
Agora débats/jeunesses (2022)**

***Les jeunes des dispositifs  
L'institutionnalisation des  
parcours de vie et ses effets***

Coordonné par Julie Couronné (chargée d'études et de recherche à l'Injep, associée au Lise et affiliée au CEET) et François Sarfati (professeur de sociologie à l'université d'Évry-Paris Saclay, Centre Pierre-Naville et CEET)

Publié en 1897, *L'Homme invisible* est une fiction qui rend compte des difficultés à vivre à l'écart de la société. Sans nécessairement faire de lien avec ce roman fondateur, les pouvoirs publics mobilisent l'expression pour repérer des jeunes étiquetés comme « vulnérables » et dorénavant « invisibles » (Bernot-Caboche, 2018). Objet d'un ciblage intensif, ces jeunes « invisibles » ne seraient plus ou pas au contact des institutions comme Pôle emploi, les missions locales, les établissements scolaires ou encore les services municipaux de jeunesse. D'un usage confidentiel, cette expression s'impose à présent dans les discours ordinaires des professionnel·les de jeunesse<sup>1</sup>. Pourtant à en croire tant ces dernier·es que différents travaux récents (Chéronnet, 2015 ; Ravon et Laval, 2015 ; Couronné et Sarfati, 2018), une large partie des jeunes vulnérables seraient sujets moins à l'invisibilité de la part des institutions qu'à une forme d'ultra-visibilité.

Ainsi, durant leur parcours, ils ont côtoyé – parfois de manière simultanée – une palette très variée d'intervenant·es et de travailleur·euses soci·ales·aux comme des éducateur·trices de rue, des assistantes sociales scolaires, des médecins des centres médico-psychologiques, des agents de la brigade des mineurs, des éducateur·trices de foyer, des conseiller·es d'insertion, des référent·es de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), des éducateur·trices de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), des animateurs et animatrices socioculturel·les de centres sociaux, etc.

Ce dossier de la revue *Agora débats/jeunesses* cherche à tirer quelques enseignements sur la profusion des dispositifs<sup>2</sup> en analysant les parcours des jeunes ayant côtoyé de manière répétée les services sociaux et les dispositifs d'action sociale. Ces jeunes ont été au contact des institutions qui s'adressent à toutes les catégories sociales (école, mairie, etc.), mais ils ont aussi dû côtoyer les services sociaux qui se destinent aux publics dits « vulnérables » ou « en difficulté », qu'il s'agisse des dispositifs de protection de l'enfance ou des dispositifs d'insertion par exemple. Les parcours de ces jeunes, très souvent issus des classes populaires les plus précaires, se distinguent par une succession d'accompagnements et de prises en charge, plus ou moins contraintes. Quels effets produit leur expérience de ces dispositifs sur leur parcours ? Quel regard portent-ils alors sur ces dispositifs ? Et inversement, que fait le travail des professionnel·les sur les parcours juvéniles ? Deux axes constitueraient ce dossier.

---

<sup>1</sup> À titre d'exemple, une requête sur Google consacrée à l'expression « jeunes invisibles » renvoie plus de 16 M de pages. La plupart des pages sont hébergées par des structures qui mettent en place des dispositifs destinés à ces jeunes : <https://www.unccas.org/aller-vers-les-jeunes-invisibles#.X6ztq5NKjJw>, <https://artag.centres-sociaux.fr/nos-actions/accompagnement-socio-professionnel/accompagnement-des-jeunes-invisibles/>, <http://milnord.fr/la-caravane-des-jeunes-invisibles/>

<sup>2</sup> L'expression millefeuille des dispositifs est régulièrement utilisée (Dumont, 2008)

## 1. Les dispositifs : sélection des jeunes et fabrique des parcours

Ce premier axe pose la question de la sélection des publics. Plusieurs travaux ont montré que les jeunes qui réussissent à entrer dans les dispositifs et à sortir « par le haut » sont souvent les plus dotés socialement : les plus diplômé·es même si le diplôme est modeste, les plus mobiles (titulaires du permis de conduire, possession d'un véhicule, accès aux transports en commun), les plus conciliant·es. Ce constat a été fait au moment de la mise en place de la Garantie jeunes (Couronné et Sarfati, 2018), pour l'obtention de « contrats jeunes majeurs » (Jung, 2017) ou au sein des foyers de jeunes travailleurs (Dietrich-Ragon, 2018).

Dans le cadre d'ELAP (Étude sur les conditions de vie, la préparation et l'accès à l'autonomie des jeunes accueillis à l'Aide sociale à l'enfance), Pascale Dietrich-Ragon (2018) montre que les jeunes hébergés en foyer de jeunes travailleurs (FJT) répondent aux attentes de l'ASE. Ce comportement conciliant leur a permis de bénéficier du soutien des éducatrices et des éducateurs pour intégrer un FJT à leur majorité ou à la fin d'un contrat jeune majeur. Les travaux d'Isabelle Frechon et Lucy Marquet indiquent que les professionnel·les de l'ASE misent beaucoup sur l'accès à des formations courtes afin d'assurer aux jeunes placés une insertion professionnelle la plus rapide possible et qui ne dépasse pas la durée de prise en charge (Frechon et Marquet, 2016). Ces différentes enquêtes analysent les effets de l'accompagnement et du travail des professionnel·les sur les parcours juvéniles, elles présentent les dispositifs comme des « lieux de tri » ou des « lieux de sélection » qui permettent aux jeunes les plus dotés socialement de faire évoluer leur situation. L'orientation des jeunes au sein des dispositifs dépend alors des ressources économiques et sociales dont ils disposent et de la manière dont ils répondent aux attentes des institutions (Dietrich-ragon, 2018). Cette répartition contribue ainsi à produire des inégalités de prise en charge et à fragmenter la jeunesse issue des classes populaires les plus précaires (Lechien et Siblot, 2019).

Ce dossier a pour objectif de renseigner davantage sociologiquement ces effets de sélection et de tri de publics « vulnérables » du point de vue des dispositifs : quels sont les critères retenus par les professionnel·les ? Comment se représentent-ils/elles ce travail de sélection ?

Cet axe sera également l'occasion d'aborder la manière dont les jeunes sont orientés d'un dispositif à un autre, comment ces jeunes circulent dans ce que Léa Lima nomme « un maquis de droits » (Lima, 2012). Cette circulation se caractérise par des passages entre les dispositifs scolaires spécialisés (Vélu, 2017), les dispositifs d'aide sociale à l'enfance (Ganne, C. et Bergonnier-Dupuy, G., 2012), les dispositifs d'hébergement (Dietrich-Ragon, 2018), les dispositifs de soins comme les centres médicaux psychologiques (Garcia S., Pothet J., Piesen A., Charpenel M., 2019) et les dispositifs d'insertion (Couronné et Sarfati, 2018) pour ne citer qu'eux.

Dans quelle mesure cette circulation est-elle programmée et anticipée par les professionnel·les que les jeunes côtoient ? Dans quelle mesure les institutions fabriquent-elles des « parcours types » ? À quelles prescriptions sont soumis les jeunes au sein de ces dispositifs ?

## 2. Perception et réception de l'accompagnement par les jeunes

Depuis le plus jeune âge pour certain·es, les différents services et structures qu'ils et elles ont côtoyés les ont soumis·es à l'« injonction biographique » (Astier et Duvoux, 2006), à la logique du « projet professionnel » (Zunigo, 2010), à négocier leurs droits sociaux aux guichets des services publics (Dubois, 2000), à l'individualisation de la prise en charge et à la contractualisation (Petit-Gats, J. et Guimard, N. 2013 ; Lima, 2016 ; Mazouz, 2014 ; Jung, 2011 ; Siblot, 2005 ; Castel, 1995) ou encore à travailler leur « employabilité » (Tiffon *et al.*, 2018). Les institutions et l'évolution des politiques sociales ont participé à unifier ou au contraire à fragmenter les classes populaires (Cartier *et al.*, 2015). En effet, les nouvelles politiques sociales ont été mises en œuvre selon une logique de segmentation qui a construit et élaboré des « populations cibles » ou encore des « publics ». De manière générale, ces publics-cibles sont souvent désignés par leurs incapacités, par leurs manques et par la négative, ils sont réduits dans leur désignation à ce qu'ils ne sont pas. La liste des vocables est longue : « décrocheurs », « déscolarisés », « personnes non diplômées », « NEET » (acronyme anglais pour

signifier des personnes ni en emploi, ni en formation, ni en études), « invisibles ». Ces injonctions qui structurent l'action publique transforment la manière dont les jeunes passés par un ensemble de dispositifs perçoivent l'accompagnement, les aides sociales et la place qu'ils occupent dans la société. Il est clair que certain·es cherchent à tout prix à éviter le stigmate du « cas social ». Cela étant, ces jeunes des classes populaires ne sont pas non plus « des réceptacles passifs des politiques publiques », ils « manifestent des formes d'autonomie à l'égard des contrôles et injonctions des institutions et les contacts avec les agents de l'État peuvent s'avérer pourvoyeurs de ressources non seulement matérielles mais aussi symboliques » (Cartier *et. al.*, 2015, p. 234). Cette expérience institutionnelle leur permet aussi de s'approprier les dispositifs avec plus ou moins de facilités (Sarfati, 2017).

De nombreux travaux ont ainsi pu montrer le caractère ambivalent du rapport aux institutions que les personnes prises en charge entretiennent (Touahria-Gaillard, 2018) : entre aspiration à l'émancipation et reproduction des formes de domination. L'expérience des dispositifs par les jeunes issus des classes populaires les plus précaires leur permet-elle d'ouvrir l'espace des possibles (Zunigo, 2010) ou de les maintenir à leur place au sein de la société ? Plus largement, en quoi cette expérience est-elle de nature à reproduire différentes formes d'inégalités ? Sur ce point, des travaux adoptant des approches intersectionnelles seraient les bienvenus.

Ce dossier thématique invite donc les chercheuses et les chercheurs en sciences sociales à s'intéresser aux jeunes des dispositifs, à leur expérience et à leurs caractéristiques sociales, en revenant sur ce que la profusion des dispositifs produit spécifiquement sur les parcours de jeunesse. Ce dossier reviendra d'une part sur la manière dont les institutions et les professionnel·les organisent la sélection des publics au sein des dispositifs et d'autre part, sur les effets de cette sélection sur les parcours et les représentations sociales des jeunes.

## Références bibliographiques

- Astier I. et Duvoux N., (2006), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- Bernot-Caboche Claire, (2018), « Les jeunes 'invisibles' ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement. En France et en Europe », Rapport de recherche, Ires, Université Lumière Lyon 2
- Cartier M., Coutant I., Masclat O., Renahy N. et Siblot Y., (2015), *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- Castel R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Chéronnet, H. (2015), « Le parcours des jeunes en institution : une question dépassée ? », *Les Cahiers Dynamiques*, vol. 63, no. 1, pp. 158-164.
- Couronné J. et Sarfati F., (2018). « Une jeunesse (in)visible : les « Neets vulnérables » de la Garantie jeunes », *Travail et Emploi*, n°153, pp.41- 66.
- Dietrich-Ragon P. (2018), *Quitter l'Aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel*, Collection : Documents de travail Ined, n° 244.
- Dubois, (2000), *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, coll. "Etudes Politiques"
- Dumont C (2008), « 25 ans de politique d'insertion des jeunes : quel bilan ? », Rapport du CESE, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/084000686.pdf>
- Frechon I., Marquet L. (2016), « Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir », Document de travail n° 227, Ined
- Garcia S., Pothet J., Piesen A., Charpenel M. (2019), « La prise en charge des familles monoparentales dans les institutions médico-sociales : un traitement psychologique des difficultés scolaire », communication, Colloque Produire le prolétariat, Université Paris Dauphine, 29 novembre.
- Jung, C. (2011). Le contrat jeune majeur : la protection à l'épreuve de l'insertion. *Vie sociale*, 3(3), 65-77. doi:10.3917/vsoc.113.0065.
- Jung, C. (2017). Les jeunes majeurs sans soutien familial : entre ruptures de parcours et trajectoires toutes tracées. *Vie sociale*, 18(2), 67-80.
- Lechien M.-H. et Siblot Y., (2019), Introduction « Eux/nous/ils » ? Sociabilité et contacts sociaux en milieu populaire, *Sociologie*, n°1, vol.10.
- Lima L., (2016), *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de la jeunesse*, Nîmes, Champs social.
- Lima, L. (2012). Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes. Dans : Valérie Becquet éd., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu* (pp. 126-137). Nîmes, France : Champ social.
- Mazouz S., (2014). Le cadre de l'émancipation : Se conformer à l'offre d'emploi dans une mission locale. *Politix*, 108(4), 31-52.

- Petit-Gats, J. & Guimard, N. (2013). L'accompagnement du jeune majeur : un contrat qui soutient la sortie des dispositifs de protection de l'enfance. *Enfances & Psy*, 60(3), 137-145.
- Ravon, B. & Laval, C. (2015). Conclusion. Les temporalités paradoxales de l'action. Dans : , B. Ravon & C. Laval (Dir), *L'aide aux « adolescents difficiles »: Chroniques d'un problème public* (pp. 153-166). Toulouse, France : ERES.
- Sarfati F., (2017), « Construire l'emploi. Une sociologie des dispositifs publics en action », *Mémoire d'Habilitation à diriger les recherches*, EHESS.
- Siblot, Y., (2005). Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations : Analyse d'un sens pratique du service public. *Sociétés contemporaines*, n° 58(2), 85-103.
- Schwartz O. (2011), « Peut-on parler des classes populaires ? », *La vie des idées* [En ligne], Consulté le 16 juin 2019. URL : <http://lectures.revues.org/632>
- Tiffon G. Moatty F., Glaymann D., Durand JP., (2018), *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, series : « Des Sociétés »
- Touahria-Gaillard A. (2018), Prescrire la parentalité ? Entre logiques professionnelles et expériences vécues de parents d'enfants protégés ou délinquants ? in Rist B. et Rouxel S. (coord.) : *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Villeneuve d'Asq : Presses universitaires du Septentrion, pp.147-161,
- Velu A.-E. (2017), *Donner moins à ceux qui ont moins : Une sociologie de dispositifs de prise en charge des difficultés scolaires d'élèves en âge primaire*, Thèse de doctorat de sociologie, soutenue le 8 décembre, Ecole doctorale de Dauphine.
- Wells H.G. (1897), *The invisible man*, C. Arthur Pearson, Londres
- Zunigo X., (2010), « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 184, pp. 58-71.

## CALENDRIER

1<sup>er</sup> mars 2021 : remise des propositions d'articles (2 pages avec la problématique, la méthodologie et le plan de l'article et une courte notice biographique) à envoyer aux deux coordonnateur·trice·s du dossier

20 mars 2021 : sélection des propositions d'articles et réponse aux auteur·trice·s

15 juin 2021 : remise des articles par les auteur·trice·s

Février ou mai 2022 : parution du numéro

Les articles (entre 30000 et 35000 signes) préciseront la problématique, les données empiriques mobilisées, le cadre dans lequel l'étude a été menée, la méthodologie employée et les résultats obtenus.

## COORDINATION DU NUMERO

Julie Couronné : [julie.couronne@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:julie.couronne@jeunesse-sports.gouv.fr)  
François Sarfati : [francois.sarfati@universite-paris-saclay.fr](mailto:francois.sarfati@universite-paris-saclay.fr)

**Equipe de rédaction de la revue agora débats/jeunesses**

Yaëlle Amsellem Mainguy : [amsellem-mainguy@injep.fr](mailto:amsellem-mainguy@injep.fr)

Marianne Autain : [autain@injep.fr](mailto:autain@injep.fr)